



Paris le 1^{er} mars 2013

Monique Liebert-Champagne est nommée présidente du Comité de règlement des différends et des sanctions (CoRDIS) de la Commission de régulation de l'énergie (CRE)

Monique Liebert-Champagne, lauréate de l'IEP de Paris et titulaire d'un diplôme d'études approfondies de sciences économiques, est issue de l'école nationale d'administration, promotion Henri-François d'Aguesseau.

Entrée au Conseil d'Etat en 1982, elle a été chargée du suivi de la jurisprudence fiscale au centre de documentation, puis commissaire du gouvernement en matière fiscale. En 1990, elle fut nommée directeur de l'aménagement de la Région Ile de France, puis directeur général adjoint en 1996. Nommée conseiller d'Etat en 1998, elle fut assesseur à la section du contentieux et membre de la Section des Finances. De 2003 à 2005 elle a exercé des fonctions de directeur auprès du ministre de la réforme de l'Etat, en tant que déléguée aux usagers et aux simplifications administratives.

De 2005 à 2007, elle a été directeur des affaires juridiques, informatiques et logistiques du ministère des transports, de l'équipement, du tourisme et de la mer, puis du ministère de l'énergie, du développement durable et de la mer, avant de prendre de 2007 à 2012 la direction des affaires juridiques du ministère de la défense.

Monique Liebert-Champagne succède à Pierre-François Racine, président de section au Conseil d'Etat, qui présidait le CoRDIS depuis sa création en février 2007.

Le CoRDIS est chargé d'une part de régler les différends entre gestionnaires et utilisateurs des réseaux publics d'électricité et de gaz naturel et des installations de transport et de stockage géologique de CO₂, d'autre part de sanctionner les manquements des opérateurs aux dispositions du code de l'énergie. Ce comité, distinct du collège des commissaires, permet à la CRE d'accomplir une de ses missions fondamentales : garantir l'accès transparent et non discriminatoire aux réseaux d'énergie, clé du bon fonctionnement du marché.

Il est composé de deux conseillers d'Etat désignés par le vice-président du Conseil d'Etat et de deux conseillers à la Cour de cassation désignés par le premier président de la Cour de cassation.

Les membres du CoRDIS sont : Monique Liebert-Champagne, présidente, Sylvie Mandel, Christian Pers et Roland Peylet.

Installée le 24 mars 2000, la Commission de régulation de l'énergie (CRE) est une autorité administrative indépendante. Elle concourt, au bénéfice des consommateurs finals, au bon fonctionnement des marchés de l'électricité et du gaz naturel. Elle veille à l'absence de toute discrimination, subvention croisée ou entrave à la concurrence.

Contacts presse :

Anne MONTEIL : 01.44.50.41.77 - anne.monteil@cre.fr

Cécile CASADEI : 01.44.50.89.16 – cecile.casadei@cre.fr